## Qu'est-ce que le programme d'Aide au Retour Volontaire (ARV) ?

L'ARV est un programme d'aide au retour proposé aux demandeurs d'asile et aux migrants sans droit légal de résider à Chypre. Il vise à fournir une assistance à ceux qui souhaitent rentrer volontairement dans leur pays d'origine de manière organisée, sûre et en toute dignité.

En tant que personne rapatriée dans le cadre du programme chypriote de retour volontaire, vous avez droit à une aide en espèces fournie par le Bureau des retours du Département des migrations pour vous aider à démarrer une fois de retour dans votre pays d'origine. Les subventions en espèces varient selon les nationalités et les pays d'origine.



#### Le programme ARV offre:

- √ des conseils individuels contraignants gratuits;
- √ un appui dans la prise d'une décision éclairée;
- √ la protection des rapatriés;
- √ un rapatriement sûre et en toute dignité;
- √ un appui organisationnel;.
- √ la mise à disposition d'une somme d'argent considérable.

#### Qui est éligible?

- ▶ les demandeurs d'asile avec une demande d'asile en cours;
- les personnes ayant retiré leur demande d'asile;
- les personnes dont la demande d'asile a été rejetée;
- ▶ les personnes dont le recours auprès de la Cour administrative de protection internationale a été rejeté;
- ▶ tout migrant non-enregistré auprès du gouvernement de Chypre et sans droit de séjour

#### Le service du programme ARV:

- explique vos options de retour par le biais de conseils;
- vous aide à obtenir des documents de voyage, si nécessaire;
- vous aide avec les préparatifs du voyage jusqu'à la destination finale;
- ► fournit tout autre type d'assistance préalable au retour;
- paye tous les frais de voyage;
- ▶ offre une assistance lors du départ à l'aéroport;
- ▶ offre une aide financière, en espèces, avant le départ vers le pays d'origine.

### Le processus actuel du programme ARV

Étape 1: Adressez-vous à l'un des centres de conseil situés dans tous les districts du pays, ainsi que le premier centre d'accueil « Pournara » ou contactez l'un des conseillers du programme de retour pour discuter de vos options. Vous pouvez également prendre rendez-vous en envoyant un courriel à returncounwriting@moi.gov.cy. Vous pouvez discuter en profondeur du processus de retour volontaire et des possibilités d'accompagnement qui s'offrent à vous, en fonction de votre statut de séjour et de votre nationalité. Cela garantira que vous prendrez une décision éclairée.

**Étape 2:** Remplissez le formulaire de déclaration, qui peut être fourni par le conseiller ou disponible sur le site web du Service des migrations.

Le conseiller peut vous aider à remplir le formulaire de déclaration. À ce stade, il peut être utile d'informer le conseiller de tout problème de santé, afin qu'il soit traité en conséquence. Les informations fournies faciliteront le processus pour votre commodité.

- **Étape 3:** Si vous rencontrez des difficultés avec vos documents de voyage, veuillez en informer les conseillers et le programme ARV prendra toutes les dispositions nécessaires.
- **Étape 4:** Avec l'aide du conseiller, vous serez informé des options de vol et des détails de votre voyage.
- **Étape 5:** Le programme ARV prend en charge tous les frais de voyage et vous fournit la confirmation du vol ainsi que des informations pratiques concernant le voyage.
- Étape 6: Le jour du vol, un membre du personnel /agent du retour volontaire vous attendra à l'aéroport pour vous aider avec l'enregistrement et vos formalités douanières. À ce moment-là, juste avant le départ, vous recevrez une aide financière pour le voyage, en espèces.









#### Soutien à la réintégration

Les personnes qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine peuvent bénéficier d'une aide à la réintégration proposée par l'un des partenaires de réintégration. Les partenaires de réintégration proposent une variété de forfaits de réintégration, divisés en assistance après l'arrivée (3 jours après le voyage) et après le retour (jusqu'à 12 mois).

#### Assistance après l'arrivée

- Prise en charge à l'aéroport ou réception au lieu d'arrivée;
- · Hébergement temporaire;
- Assistance de voyage dans le pays;
- Références pour des soins médicaux urgents ;
- une assistance spéciale pour les personnes vulnérables après leur arrivée.

#### Assistance après le retour

- Aide à la création d'entreprise ;
- · Aide au logement à long terme ;
- Soutien social, juridique et médical;
- Aide au placement;
- Scolarité;
- Formation linguistiq

#### Coordonnées:

Bureau des retours, Département des migrations 90, Arch. Makarios III, 1077 Nicosie Tél.: 22308759. 22308804/802 Courriel: returncounselling@moi.gov.cy

**Unité des étrangers et de l'immigration**, Nicosie 6, rue Agamemnonos, 2411 Engomi Tél.: 22802360

**Unité des étrangers et de l'immigration**, Limassol 223, Franklin Roosevelt, Bâtiment «D. Nikolaou», 2e étage, 3046 Zakaki Tél.: 25805211

**Unité des étrangers et de l'immigration**, Larnaca 34, rue Tasos Mitsopoulos, 6027 Larnaka Tél.: 24804223/24804226

Unité des étrangers et de l'immigration, Paphos 22, rue Eleftherios Venizelos et coin Kaningos, 2e étage, 8021 Paphos Tél.: 26806222

**Unité des étrangers et de l'immigration**, Famagouste 31, rue Giorki Papadopoulou, 5282 Paralimni Tél.: 23803286













# Programme d'aide au retour volontaire (ARV)

Bénéficier du soutien financier au retour volontaire et à la réintégration des ressortissants de pays tiers à Chypre



Ministry of Interior

Republic of Cyprus